



Informez-vous librement, téléchargez
l'application SUD Orano Recyclage



Le 22 mars 2026

AMÉLIORONS LE RÉGIME 24X72

SUD souhaite apporter des éléments de clarification suite aux interrogations soulevées par l'Inspection du Travail, restées sans réponse claire de la Direction, afin de **recentrer le débat sur l'amélioration concrète du régime 24x72**.

Il est essentiel de ne pas laisser la Direction, ni qui que ce soit, instrumentaliser les actions et les revendications en les transformant en guerre syndicale stérile, au détriment des intérêts des salariés.

Les échanges engagés avec l'Inspection du Travail portent sur des sujets précis relatifs au site de La Hague, notamment le **calcul des heures supplémentaires et la reconnaissance de la pénibilité du régime 24x72**.

Saisir l'Inspection du Travail sur ces questions **est une démarche syndicale normale et courante**, quel que soit le régime de travail.

Par ailleurs, **le régime 24x72 existe depuis plus de 25 ans sur le site**, dans la continuité du 24x48 qui le précédait. Ces sujets sont régulièrement portés en Comité Social Économique depuis plusieurs années, **dont les ordres du jour sont transmis à l'Inspection du travail. Ils ne peuvent donc pas être présentés comme récents ou isolés.**

Afin de détourner l'attention des véritables enjeux, la Direction a récemment diffusé une communication interne relayant **des éléments inexacts et anxiogènes**.

Elle introduit en outre **une mise en cause indirecte qui expose des salariés**, en contradiction avec l'obligation de préserver leur santé et leur sécurité.

« Suite à la "judicieuse" question posée à l'inspection du travail quant à la légalité du rythme posté 24x72, la réponse est tombée: il est illégal (ainsi que le 2x12).

La direction de l'établissement, appuyée par le directeur de la protection (et via le HFDS) tente d'influencer le ministère du travail **afin d'obtenir une dérogation**.

C'est très loin d'être gagné !

En attendant, je demande à chacun de rester concentré sur la mission de PSM, de garder son calme et de ne pas chercher de coupable. »

LA DIRECTION AVERTIT SUR LE RISQUE JURIDIQUE



Comme rappelé précédemment, **les démarches engagées n'ont évidemment jamais porté sur la légalité du régime 24x72. Créer cet amalgame ne relève pas d'une erreur, mais d'une volonté de déformer le débat.**

L'évocation de l'illégalité du 2x12 interroge fortement.

Ce régime a été mis en place de manière encadrée en 2021 sur le site Orano Recyclage de MELOX, avec une dérogation explicitement prévue dans l'accord du 2x12 : **« En effet, l'organisation de l'entreprise, telle que décrite dans le préambule du présent accord, rend indispensable cette dérogation. »** [L'accord est consultable via ce lien.](#)

Présenter aujourd'hui comme incertain un cadre qui relève directement de la responsabilité de l'employeur est inacceptable.

Les agents PSM n'ont pas à en subir les conséquences, alors même que la Direction tente désormais de se présenter en sauveur **d'une situation dont elle est à l'origine.**

ET LES NÉGOCIATIONS ?

Reléguées au second plan, des négociations importantes sont pourtant en cours au niveau du Groupe sur la filière de la Protection.

QUI POUR PROTÉGER LA PROTECTION SITE MATIÈRE ?



SUD, bien que non représentatif à ce niveau, a formulé des propositions structurées et complètes, [accessibles à tous les salariés](#).

Pendant ce temps, la réalité du 24x72 reste la même :

- Absence de droits C2P (Compte Professionnel de Prévention), alors même que le travail en équipes successives alternantes est clairement mentionné dans les Fiches des Risques Professionnels des agents en 24x72,
- Absence de congés horaires postés,
- Absence totale d'options RJF,
- Heures supplémentaires mal reconnues,
- Compétences non valorisées.

Depuis des années, le 24x72 est régulièrement présenté comme fragile ou menacé, ce qui freine les revendications et entretient un climat d'inquiétude.

Dans le même temps, les contraintes, la pénibilité et les incohérences de reconnaissance perdurent sans évolution réelle.

Pour beaucoup de salariés, il est temps de sortir de cette logique et d'améliorer concrètement le quotidien, sans se laisser bloquer par des menaces répétées.

Face à cette situation, SUD agit pour faire évoluer concrètement les choses.

Nos propositions sont claires :

- Revaloriser immédiatement le régime 24x72 avec un forfait porté à 800 € et harmonisé entre les sites,
- Reconnaître réellement les compétences spécifiques du métier et les fonctions de formation,
- Valoriser les parcours ECI,
- Garantir l'équité entre régimes et entre sites,
- Préserver la santé et l'équilibre de vie via une meilleure gestion des formations et des gardes de renfort,
- Sécuriser durablement les régimes 24x72 et 2x12,
- Obtenir le facteur de pénibilité « équipes alternantes successives » du C2P.

La position de SUD est claire :

Défendre les régimes de travail existants, en garantir la reconnaissance et la pérennité, faire respecter les droits des salariés et en conquérir de nouveaux pour améliorer concrètement le quotidien.

SUD appelle chacun à se concentrer sur l'essentiel : le régime 24x72 et les agents qui le font vivre, sans alimenter les peurs ni détourner le débat.

Steve DELAHAIE, délégué syndical SUD, agent PSM en 24x72, **06.20.86.71.48**

Arnaud LEMAITRE, délégué syndical central, **06.03.17.05.15**, appel, SMS ou WhatsApp

sud.anc.lahague@gmail.com et **www.sud-orano-recyclage.fr**